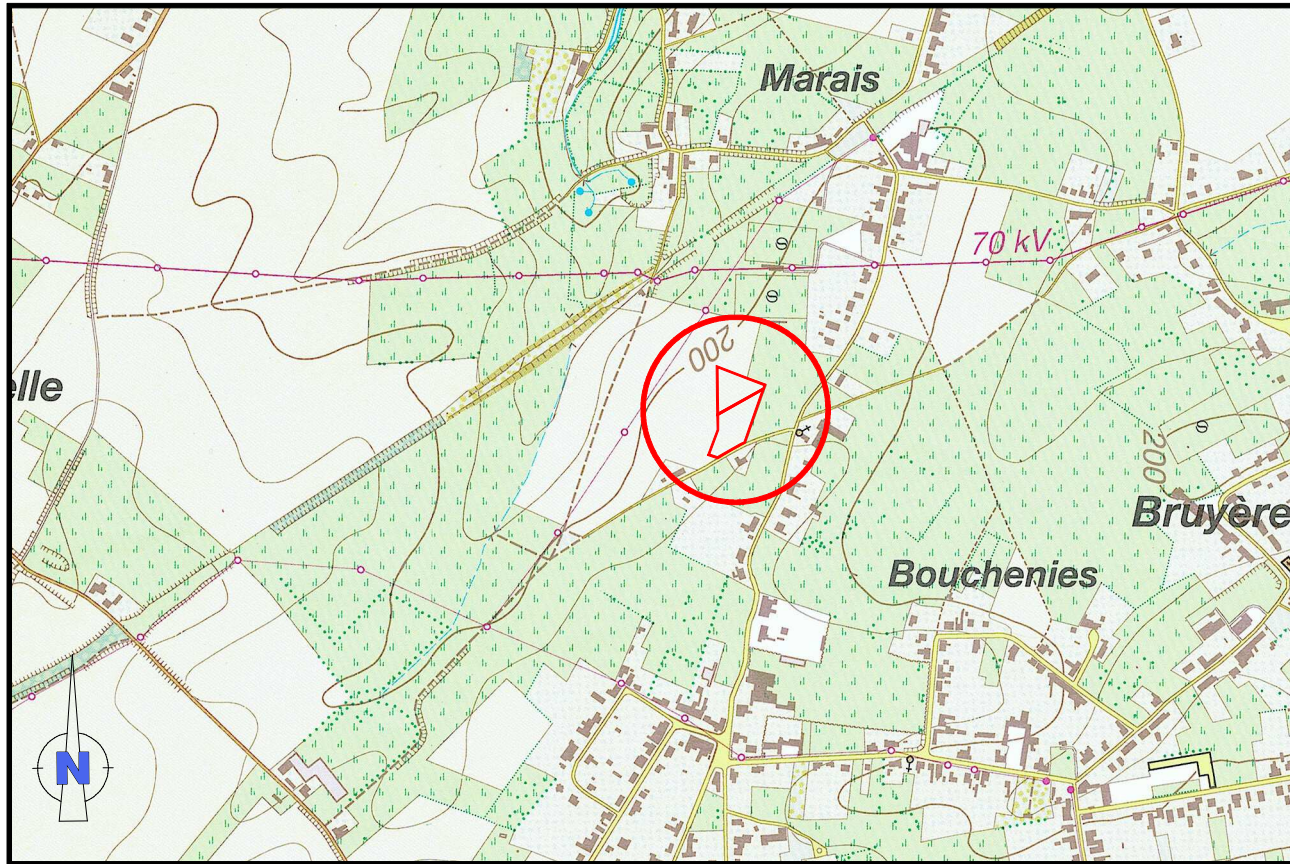
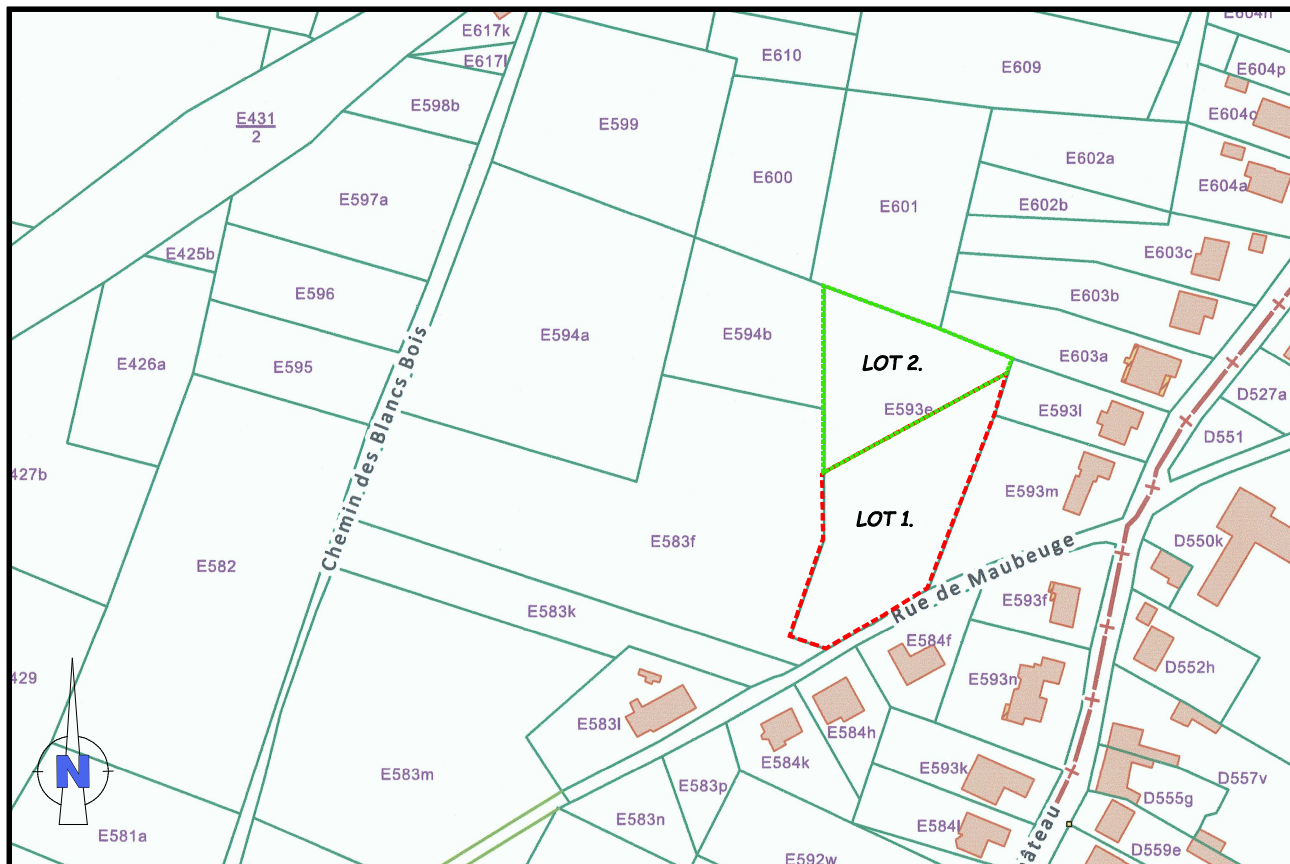


Plan de situation - Ech: 1/10.000.



Situation cadastrale - Ech: 1/2.500.



Commune d'ANDERLUES 2EME DIVISION.

Section E n° 593 E.

Rue de Maubeuge - Chemin n° 11.

PROCES-VERBAL DE MESURAGE.

L'an deux mil vingt, le dix-sept mars,

Je soussigné, **Gui DELHAYE**, diplômé Géomètre-Expert Immobilier, inscrit au tableau du Conseil fédéral des Géomètres-Experts sous le n° **GEO/04/0125**, assermenté par le Tribunal de Première Instance de Charleroi, demeurant à 6567 Merbes-le-Château, rue Saint-Martin, 58,

A la requête de Mesdames et Messieurs
ayant mandaté Maître **Nicolas ROMAIN**, Notaire à ANDERLUES,

Déclare avoir procédé au mesurage et à la division comme suit d'une pâture appartenant indivisément à mes requérants, sise à 6150 ANDERLUES, rue de Maubeuge, cadastrée **ANDERLUES 2EME DIVISION**, section E n° **593 E** et figurée au plan ci-contre dressé à l'échelle de 1/500 :

LOT 1 : sous teinte rose, délimité par les bornes 4-306-580-581-304-337-300-299-5-4 et couvrant une superficie de **29 ares 55 centiares.**

LOT 2 : sous teinte verte, circonscrit par les bornes 580-402-411-412-574-581-580 et présentant une surface de **21 ares 07 centiares**.

REMARQUES.

Les bornes 4, 5, 6, 299, 300, 304, 306, 337, 402, 411, 412, 573 et 574 existaient.

Les bornes 581 et 582 sont nouvelles.

Mes requérants ont délibérément choisi d'ignorer les conséquences de l'enclavement du LOT 2 et de la parcelle E 601 suite à la présente division.

Notons que le sentier vicinal n° 127, inexistant sur le terrain, traverse la parcelle E 593 E suivant le tracé présumé repris au plan. Une procédure de suppression de cette servitude publique est en cours.

May

Gui DELHAYE.

LEGENDE.

■

Borne existante.

■

Nouvelle borne.

+

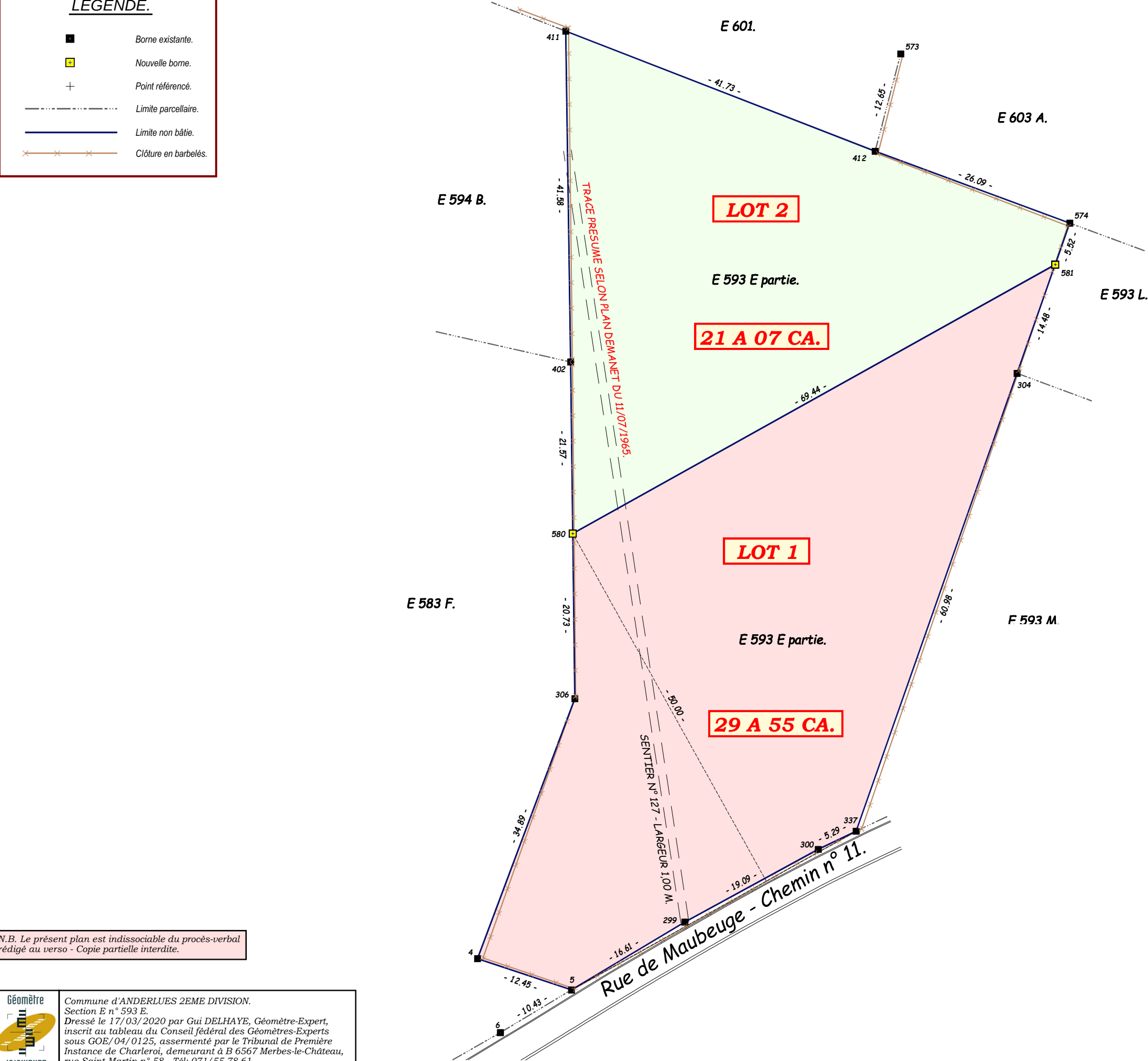
Point référencé.

Limite parcellaire.

Limite non bâtie.

Clôture en barbelés.

COORDONNEES LOCALES.		
NUM	X	Y
4	142741.68	120280.25
5	142753.49	120276.33
6	142744.55	120270.96
299	142767.75	120284.85
300	142784.51	120293.98
304	142809.51	120353.80
306	142753.92	120312.92
337	142789.28	120296.27
402	142753.39	120355.22
411	142752.77	120396.79
412	142791.67	120381.70
573	142794.89	120393.93
574	142816.14	120372.66
580	142753.66	120333.65
581	142814.31	120367.45



N.B. Le présent plan est indissociable du procès-verbal rédigé au verso - Copie partielle interdite.

Géomètre

Landmètre

Commune d'ANDERLUES 2EME DIVISION.

Section E n° 593 E.

Dressé le 17/03/2020 par Gui DELHAYE, Géomètre-Expert,

inscrit au tableau du Conseil fédéral des Géomètres-Experts

sous GOE/04/0125, assermenté par le Tribunal de Première

Instance de Charleroi, demeurant à B 6567 Merbes-le-Château,

rue Saint-Martin n° 58 - Tél: 071/55.78.61.

ECH: 1/500.